



Tél 05.65.24.72.12
mairie.aujols@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 JUIN 2024

PROCES-VERBAL

Présents : Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Damien NASTORG Caroline TREMESAYGUES

Absent excusé : Sébastien JACQUES

Absente : Mireille PFENDT

| Secrétaire de séance | Début de la réunion | Fin de la réunion |
|----------------------|---------------------|-------------------|
| Vincent GANGLOFF | 18h30 | 21h30 |

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2024

2/ ZONES D'ACCELERATION : validation de la zone des Clouparels

3/ AMENAGEMENT A BRUNARD : validation devis création espace propreté

4/ TRAVAUX MAIRIE : Avenants concernant 3 lots

5/ DEFENSE INCENDIE (bâches à eau) : Acquisition de terrains appartenant à M. Claude GANIL

6/ DOMAINE COMMUNAL : Acceptation d'un don de terrain par M. Thierry POUZERGUES

Information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 06 mai 2024 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

2/ Identification d'une zone d'accélération de la production des énergies renouvelables

Pour rappel, les ZAER sont des zones qui seront affectées prioritairement à la production d'énergie d'origine renouvelable. A la demande de l'Etat, chaque commune est chargée d'identifier une ou plusieurs zones sur son territoire.

Madame le Maire rappelle que le règlement de la zone AVAP-SPR, qui concerne tout le bourg ancien d'Aujols, ne permet pas l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Comme évoqué lors du conseil municipal du 18 mars 2024, une zone avait été identifiée en 2019 par la société VALECO spécialiste en installations photovoltaïques. Il s'agit de la parcelle section B 992 située au lieu-dit « Clouparels » dont la commune est propriétaire. Cette parcelle, d'une surface de 13 ha, impropre à toute culture, serait propice à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques au sol.

DELIBERATION : Le conseil municipal à l'unanimité valide cette parcelle comme zone d'accélération destinée aux énergies renouvelables.

3/ Aménagement du quartier de Brunard

Madame le Maire présente le devis établi par la société Chassaing BTP pour l'aménagement d'un espace destiné à accueillir les containers à ordures du secteur de Brunard. Ce devis d'un montant de 5 442,00 € TTC inclut la réalisation d'une dalle béton de 5,4 m x 4 m et d'un claustra en bois traité sur une hauteur de 1,80 m.

DELIBERATION : Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de l'entreprise Chassaing.

4/ TRAVAUX MAIRIE : Avenants concernant les lots 1, 2, 6, 7 et 8

a) Lot n° 1 et 2 - entreprise BANIDE

Madame le Maire indique que des travaux non prévus au marché dans le lot n° 2 ont été réalisés par l'entreprise BANIDE, à savoir : construction d'un mur en pierre naturelle en lieu et place d'un mur en parpaing, réalisation d'un collecteur pour les eaux pluviales, pose d'un géotextile et d'une bordure métallique pour retenir la terre du talus situé en bordure du parking.

L'ensemble des travaux supplémentaires réalisés pour ces lots par l'entreprise Banide impliquent une plus-value de 7551,17 € HT.

b) Lot n° 6 – entreprise FAUCHE

Il s'avère que le flux lumineux de l'éclairage extérieur sera suffisant pour le cheminement PMR (personnes à mobilité réduite) et qu'il ne sera finalement pas nécessaire d'installer le mât prévu au marché ni le programmeur.

Cette modification du poste Electricité représente une moins-value de 1 231,37 € HT.

c) Lot n° 7 – entreprise WEINMANN

Il a été décidé de reporter l'installation d'un évier extérieur et d'une pailasse dans la future tranche de travaux d'aménagements autour de la mairie.

Cette modification du poste plomberie représente une moins-value de 655 € HT.

d) Lot n° 8 – entreprise PEINTURE DECO

Quelques travaux de peinture prévus au marché n'étant pas nécessaires ont été supprimés.

Cette modification du poste peinture représente une moins-value de 1 139,00 € HT.

Le global des moins-values étant de 3 025,37 € HT et celui des plus-values de 7 551,77 € HT, le montant global du marché sera augmenté de 4 526,40 € HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal à l'unanimité valide les différents avenants présentés.

5/ Défense incendie : acquisition de terrains

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Claude GANIL avait gracieusement mis à disposition de la commune deux petites parcelles de terrain situées chemin des Pierres et route du Poux Nève pour y installer des bâches à eau.

Afin de sécuriser les lieux pour le futur et considérant que la commune a dû acheter les terrains où sont installées les autres bâches à eau, Madame le Maire propose au Conseil l'achat des 2 terrains initialement mis à disposition par Monsieur Ganil, ce dernier ayant donné son accord.

Le montant convenu avec l'intéressé est de 1 000,00 € par terrain auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié ainsi que les frais de bornage.

DELIBERATION : Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

6/ Domaine communal : acceptation d'un don de terrain

Madame le Maire indique que Monsieur Thierry Pouzergues propose de faire don à la commune d'un bout de terrain se situant entre sa propriété et la maison des Jeunes, d'une contenance de 86 ca, opération qui permettrait d'agrandir le parking actuel de la maison des jeunes. La commune prendrait à sa charge les frais d'acte notarié et de bornage pour finaliser l'opération.

DELIBERATION : Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Décisions prises par le Maire

Le permis de construire pour le futur cabanon du lac doit être validé par un architecte, la municipalité étant une personne morale. Un devis d'un montant de 720,- € TTC a été transmis par Mme Esnault pour la réalisation des plans et le dossier.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Vincent GANGLOFF